

Rappel du calendrier : Inscriptions en 1^{ère} Année de Thèse

1°) Demande d'autorisation préalable

- **1^{er} juin 2010** : Ouverture des préinscriptions 10-11 en thèse. Les dossiers peuvent être téléchargés dans l'espace de l'Ecole Doctorale sur le site de l'Université. Ils peuvent, également, être retirés au Secrétariat de l'Ecole Doctorale.
- **30 juin 2010** : Date limite de dépôt (ou d'envoi par voie postale) du dossier de demande d'autorisation préalable pour 1^{ère} inscription en thèse. Ce dossier sera soit déposé soit adressé au Secrétariat de l'Ecole Doctorale.
La constitution du dossier sera vérifiée par l'ED. Les signatures du doctorant et du (des) directeur(s) de thèse doivent être originales (pas de scan ou de photocopie). Le dossier devra comporter les pièces demandées. Tolérance : l'attestation de réussite en Master 2009-2010 pourra être remise ultérieurement si les résultats n'ont pas encore été proclamés au moment de la remise du dossier.

2°) Inscription administrative

- **20 juillet – 30 septembre 2010** : Inscriptions administratives. Toute demande d'inscription *extra tempora* devra être solidement justifiée. Nota : Fermeture du pôle d'inscription du 30 juillet après-midi au 23 août après-midi).
Les dossiers peuvent être téléchargés dans la rubrique formations/s'inscrire sur le site de l'Université (prise de rendez-vous obligatoire). Ils peuvent, également, être retirés au pôle d'inscription de la scolarité centrale.

3°) Candidature pour un contrat doctoral (prise d'effet au 1^{er} octobre 2010)

- **1^{er} juin 2010** : Ouverture de la campagne de candidature pour un contrat doctoral. Les dossiers peuvent être téléchargés dans l'espace de l'Ecole Doctorale sur le site de l'Université. Ils peuvent, également, être retirés au Secrétariat de l'Ecole Doctorale.
Dans son dossier de candidature, le candidat explicitera son projet d'activités complémentaires. Il sera validé par son directeur de thèse.
- **12 juillet 2010** : Date limite de dépôt (ou d'envoi par voie postale, le cachet de la poste faisant foi) du dossier de candidature. Ce dossier sera soit déposé soit adressé au Secrétariat de l'Ecole Doctorale. Aucun dossier *extra tempora* ne sera accepté.
La constitution du dossier sera vérifiée par l'ED. Toutes les signatures doivent être originales (pas de scan ou de photocopie). Le dossier devra comporter toutes les pièces demandées.